



# PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction interdépartementale des routes – Nord-Ouest

**Arrêté du 10 novembre 2021 prorogeant l'arrêté n° 2021/SIDPC/SV/179 portant réglementation de la circulation sur la route nationale 814 et interdiction de circulation, sur le viaduc de Calix, des véhicules à PTAC ou PTRV de plus de 3,5 tonnes**

Le préfet du Calvados,

Chevalier de l'Ordre national du mérite,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2005-1499 du 05 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national,

Vu le décret du président de la République du 11 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Philippe COURT en qualité de préfet du Calvados à compter du 6 janvier 2020,

Vu le décret du président de la République du 28 février 2020 portant nomination de Monsieur Jean-Philippe VENNIN en qualité de secrétaire général de la préfecture du Calvados,

Vu l'arrêté du préfet du Calvados du 9 mars 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe VENNIN, secrétaire général de la préfecture du Calvados,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,

Vu l'arrêté n° 2021/SIDPC/SV/179 portant réglementation de la circulation sur la route nationale 814 et interdiction de circulation, sur le viaduc de Calix, des véhicules à PTAC ou PTRV de plus de 3,5 tonnes en date du 25 juin 2021,

Considérant que, à la suite d'aléas météorologiques et techniques et pour assurer la préservation de l'intégrité structurelle du viaduc de Calix ainsi que la sécurité des usagers de la route nationale 814, il est nécessaire de mettre en place des restrictions de circulation,

Sur proposition du directeur interdépartemental des routes du Nord-Ouest,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. – L'arrêté n° 2021/SIDPC/SV/179 portant réglementation de la circulation sur la route nationale 814 et interdiction de circulation, sur le viaduc de Calix, des véhicules à PTAC ou PTRV de plus de 3,5 tonnes en date du 25 juin 2021 est prorogé jusqu'au 28 novembre 2021 inclus.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le 10/11/2021

Le Préfet,